



Réf. : SM/322/CRPOS/2018

Casablanca, le 5 Juin 2018

## **MISE AU POINT** **du Conseil Régional des Pharmaciens** **d'Officine du Sud**

Pour lever toute ambiguïté pouvant être induite par le dernier communiqué émanant du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens, les membres du bureau du Conseil de l'Ordre des pharmaciens d'Officine du sud ont jugé opportun de faire une mise au point au sujet de la problématique de la putréfaction de la viande de moutons constatée lors de la dernière fête d'Aïd Al Adha.

Tout d'abord, l'étude menée par l'ONSSA comme a été annoncé lors de la réunion du 1<sup>er</sup> Juin 2018 au sein du ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, explique la dégradation de la viande observée par le recours par certains éleveurs et revendeurs à une alimentation inappropriée. Celle-ci renferme, entre autres, de la fiente de volaille, le recours à certains médicaments notamment des anti-inflammatoires à usage vétérinaire, des anabolisants et des contraceptifs oraux. La chaleur qui a prévalu pendant la dernière fête de Aïd Al Adha et les mauvaises conditions de conservation des carcasses des animaux ont aggravé la situation.

Ensuite, les médicaments vétérinaires ne sont quasiment plus dispensés par les pharmaciens d'officine. Ceci s'explique, par le fait que les vétérinaires cumulent paradoxalement la vente et la prescription des médicaments vétérinaires ce qui met à mal la concurrentiabilité des pharmaciens qui réalisent des chiffres d'affaires insignifiants sur ces médicaments.

Et pour finir, nul ne peut nier le fait que certains éleveurs et revendeurs sans scrupules se procurent les anabolisants et les médicaments à usage vétérinaire en dehors du circuit légal. Les anabolisants ne sont vendus en pharmacie qu'à titre exceptionnel. Ceci est facilement vérifiable auprès des grossistes répartiteurs qui approvisionnent les 11.000 pharmacies marocaines. Par contre, plusieurs souks hebdomadaires les proposent ainsi que toutes sortes de produits illicites provenant du circuit parallèle (contrebande, contrefaçon) y compris les produits vétérinaires.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Sud ne peut que déplorer cette situation et les conséquences graves qui en résultent. Cette situation trouve son explication essentiellement dans le défaut de maîtrise du circuit des médicaments vétérinaires. Quant aux pharmaciens d'officine qui ont largement contribué à la réussite de la planification familiale, ils ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables du mésusage dont les contraceptifs oraux font l'objet. La vente de ces médicaments se fait généralement à l'unité.

Néanmoins, nous exhortons nos ressortissants à redoubler de vigilance et sensibiliser les éleveurs pour éviter tout acte malveillant pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé de nos concitoyens.

**Dr. Saadia MOTAOUAKKIL**  
**Présidente du CRPOS**

